



## Conseil économique et social

Distr. générale  
10 août 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des transports intérieurs

#### Groupe de travail des transports routiers

##### Cent quatrième session

Genève, 19-21 octobre 2009

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

##### Projet de programme de travail pour la période 2010-2014

#### Note du secrétariat

1. À sa soixante-dixième session en 2008, le Comité des transports intérieurs (CTI) a demandé à ses organes subsidiaires d'examiner leur programme de travail tous les deux ans. Toutefois, un tel arrangement n'empêchait pas les organes subsidiaires du Comité de modifier leur programme tous les ans si cela s'avérait nécessaire (ECE/TRANS/200, par. 120).
2. Le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) a approuvé son précédent programme de travail à sa cent unième session en 2007 (ECE/TRANS/SC.1/2007/8, ECE/TRANS/SC.1/381).
3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour la période 2010-2014, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme et se pencher sur les résultats escomptés pour la prochaine période biennale, c'est-à-dire d'ici à 2011. Le texte que le secrétariat propose de supprimer est biffé; les adjonctions sont en caractères gras.
4. En rédigeant le présent programme de travail, le secrétariat a tenu compte du fait que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a demandé que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs. Les raisons de cette demande sont brièvement rappelées ci-après. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat ont également été incorporés dans le programme de travail.

### I. Rappel des faits

5. À sa soixante-neuvième session (6-8 février 2007), le Comité des transports intérieurs a été informé que la Commission économique pour l'Europe avait demandé que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs et tiennent compte des résultats de ces évaluations pour établir leur programme de travail (ECE/TRANS/192, par. 110).

6. Les évaluations bisannuelles visent à donner aux pays l'occasion de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, sur une base permanente, la pertinence de leurs activités. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace du programme à tous les niveaux, en permettant de démontrer le succès des réalisations escomptées, de définir des domaines d'action prioritaires pour l'avenir et d'apporter en temps utile des ajustements progressifs. Enfin, les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour justifier des phases ultérieures de la gestion du programme, telles la définition de priorités et la redistribution des ressources en fonction de ces priorités.

7. Ces évaluations bisannuelles sont effectuées pour la première fois pendant l'exercice biennal 2008-2009. En 2008, le Comité des transports intérieurs est convenu des réalisations escomptées par groupes d'activité ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesures s'y rapportant.

8. Il est demandé aux groupes de travail, notamment au SC.1, d'évaluer, tous les deux ans, les résultats de leurs activités en fonction des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis au début du cycle de deux ans. À cette fin, ils devraient examiner les comptes rendus d'exécution établis par le secrétariat et consistant en une évaluation, à la fois qualitative et quantitative, des résultats obtenus.

9. En 2010, le Comité examinera les projets de compte rendu d'exécution établis par le secrétariat pour chaque réalisation escomptée. Il devrait examiner les enseignements qui en seront tirés et, s'il y a lieu, prendre des mesures programmatiques. Le Président du Comité sera invité à rendre compte au Comité exécutif des principales conclusions tirées de ces évaluations.

## II. Critères proposés

10. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat pour le SC.1 sont les suivants:

a) *Réalisation escomptée:*

Renforcement de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) en général et du tachygraphe numérique en particulier;

b) *Indicateur de succès 1:* Nombre de domaines posant problème mis en évidence et propositions visant à les résoudre;

c) *Indicateur de succès 2:* Nombre de séminaires et d'ateliers demandés par les pays membres;

d) *Indicateur de succès 3:* Nombre de participants aux séminaires et aux ateliers.

### III. Projet de programme de travail pour la période 2010-2014

#### Activité 02.2: transport routier

##### 02.2.1 Infrastructure routière

###### Activités permanentes

*Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)*

*Exposé succinct:* Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions, prenant en compte l'évolution des flux de trafic ainsi que la sécurité et la sûreté du réseau.

*Travail à faire:*

- a) Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic.

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- Adoption d'amendements à l'annexe I de l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E. ~~Publication en 2008 d'une carte du réseau mise à jour.~~ *Priorité: 1*

- b) Renforcement des règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- Élaboration et adoption éventuelle de nouveaux amendements à l'AGR **en vue de l'incorporation de dispositions relatives à l'inspection de la sécurité des routes et éventuellement** ~~ou de recommandations relatifs à la sécurité et à la sûreté.~~ *Priorité: 1*

*Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)*

*Exposé succinct:* Pour contribuer à la construction du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

*Travail à faire:*

- c) Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- Surveillance de l'évolution du projet TEM **et appui au projet TEM autant qu'il est possible et chaque fois que les circonstances s'y prêtent.** *Priorité: 2*

## 02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

*Exposé succinct:* Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments juridiques internationaux et/ou les recommandations appropriés et **examinera étudiera** certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre **les pays et les sous-régions de la zone CEE l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que, notamment** la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

### Activités permanentes

*Travail à faire:*

d) Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) **en général et du tachygraphe numérique en particulier. Renforcement de la mise en œuvre de l'AETR dans le cadre de l'évaluation bisannuelle.**

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- ~~Adoption~~ **Application** de nouvelles dispositions concernant la réglementation des temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels. *Priorité: 1*
- **Dans la mesure du possible et pour autant qu'un nombre suffisant de pays membres fournissent une réponse,** Évaluation de l'étude (qui doit être réalisée tous les deux ans) sur la mise en œuvre effective de l'AETR, mise en évidence de certains domaines qui posent des problèmes et élaboration de propositions visant à résoudre ces problèmes dans le prolongement de l'étude. *Priorité: 1*

e) Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- Promotion et facilitation de l'adhésion au système de la Carte verte. Examen des possibilités de mettre en place un système international d'assurance automobile **analogue** pour les **pays n'appartenant pas à la région couverte par le système de la Carte verte États d'Asie centrale et du Caucase.** *Priorité: 2*

f) Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales et autres, en vue d'éviter toute pratique discriminatoire dans le transport routier international.

- *Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:* Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales et autres dans le transport routier international. *Priorité: 3*

### Activités de durée limitée

*Travail à faire:*

g) Modification de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4).

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- Examen de la nécessité de modifier ou de compléter la R.E.4 sur certains sujets comme la sûreté du transport de passagers et de marchandises, et l'accès à la profession de transporteur routier. *Priorité: 2*

h) Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du ~~franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le~~ transport routier **international** entre **les pays et les sous-régions de la zone CEE et au-delà**.

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011:*

- **Coopération, dans le cadre de réunions communes**, lorsqu'il y a lieu, avec **d'autres organes de la CEE tels que** le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne la facilitation du franchissement des frontières, par exemple la délivrance de visas aux conducteurs professionnels **et** le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) en ce qui concerne la sûreté des infrastructures, ~~et avec le Comité du commerce en ce qui concerne les lettres de voiture électroniques.~~ *Priorité: 1*
- **Adoption d'un nouvel instrument juridique multilatéral mondial sur le transport international ordinaire de voyageurs autocar ou autobus.** *Priorité: 1*

~~i) Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI) dans les procédures CMR.~~

- ~~Résultats escomptés pour 2008-2009: Ouverture à la signature d'un nouveau protocole à la CMR introduisant la lettre de voiture électronique.~~ *Priorité: 1*

j) Mise en œuvre des accords et conventions de la CEE en rapport avec les transports.

*Résultats escomptés pour 2008-2009 d'ici à la fin de 2011: Adaptation du contenu de l'annexe 1B du règlement de l'UE concernant le tachygraphe numérique au contexte de l'appendice 1B à l'annexe de l'AETR et traduction de l'appendice 1B (plus de 250 pages) en russe.*

- **Entrée en vigueur du Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) introduisant la lettre de voiture électronique et large utilisation de celle-ci.** *Priorité: 1*
- ~~Suivi de l'Adoption~~ du tachygraphe numérique par les pays non membres de l'Union européenne signataires de l'AETR. *Priorité: 1*
- **Définition et mise en place de mécanismes qui permettent de surveiller efficacement l'application des instruments juridiques administrés par le Groupe de travail.** *Priorité: 1*